



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

PÔLE PRÉVENTION DES RISQUES
Affaire suivie par : Marie Mélanie GODARD
m.godard@cdg84.fr

Circulaire n°23-06

Objet : Guide sur l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Dans le prolongement des élections professionnelles qui se sont déroulées le 08 décembre dernier, j'ai le plaisir de vous communiquer le guide relatif à la pratique syndicale dans la fonction publique territoriale.

Ce guide vous permettra de prendre connaissance de toutes les informations relatives aux **Décharges d'Activités Syndicales (DAS)** et **Autorisations d'Absence (ASA)** auxquelles peuvent prétendre les représentants syndicaux.

Plus précisément, outre le décompte, ce guide vous indique les modalités d'octroi pour chacune de ces dispositions et vous rappelle les références réglementaires sur lesquelles vous pouvez vous fonder. En outre, il expose les conditions générales d'exercice du droit syndical.

Madame Laure DESCHAMPS, Responsable du Pôle Appui aux collectivités territoriales reste à votre disposition pour toute précision dont vous pourriez avoir besoin et pour vous accompagner dans la mise en place de vos comités sociaux territoriaux.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Maurice CHABERT